

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux en demi chaussée réalisé par l'entreprise SATELEC, 10 route du Looweg-
Centre d'affaires de la linerie-59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera fera en demi-chaussée rue Pasteur, et le stationnement sera
interdit au droit des travaux **du Jeudi 26 Septembre 2024 à 6h00 au Vendredi 27
Septembre 2024 à 20h00.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 23 Septembre 2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **24 SEP. 2024**